

Administration et Rédaction

15, GRAND'RUE
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois	4 — 7 —	—
Six mois	6 50 13 —	—
Un an	12 — 25 —	—

O. I. X. + M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et Réclames

Agence de publicité

HAASENSTEIN ET VOGELER

PRIX D'INSERTION

	Annonces	Réclames
Canton, Suisse, Etranger,	15 cent. 50 cent.	20 — 25 —

Mardi-Saint

Nouvelles du jour

Il est certain maintenant que la Chine n'a pas signé la convention mandchourienne.

C'est à Saint-Petersbourg que cette formalité devait s'accomplir. Le gouvernement russe fait savoir que l'ajournement de la signature est dû à une maladie subite du ministre de Chine à Saint-Petersbourg. Ce diplomate est, paraît-il, devenu soudainement incapable de s'occuper des affaires.

Li-Hung-Chang aura probablement télégraphié au plénipotentiaire jaune de faire le malade s'il n'y avait pas d'autre moyen de se tirer d'affaire.

Les journaux de Londres dépeignent sous un aspect très noir les difficultés suscitées par l'arrogance de la Russie, qui mène de front ses intérêts en Mandchourie et en Corée.

Le *Daily Mail* dit que, d'après des avis reçus de Corée, un coup d'Etat avait été préparé par la Russie et avait failli réussir. Le plan était de faire éclater une bombe dans la maison du ministre de Russie, et de profiter de cet incident pour immédiatement débarquer des troupes russes qui eussent chassé les membres du gouvernement coréen.

Une autre dépêche de Yokohama au même journal, en date du 29 mars, signale qu'une grande émotion règne dans les cercles officiels du Japon. Le ministère des affaires étrangères est ouvert jour et nuit et les généraux ont des conférences fréquentes. Les plus importants journaux déclarent que le gouvernement ne supportera aucune intervention de la Russie en Corée et que le Japon tirera le sabre sans hésitation pour défendre ses intérêts.

Tout semble indiquer qu'on fait des préparatifs pour une vaste opération militaire.

Le correspondant du *Times* à Yokohama annonce, d'après le *Journal de Tokio*, que le gouvernement s'apprête à doubler les effectifs des troupes qui occupent actuellement le Chi-Li. De même, on enverra immédiatement des troupes en Corée, bien que ce ne soit qu'au mois de mai que s'opère le remplacement des troupes japonaises à Séoul. Les autres journaux de Tokio disent qu'une animation inusitée règne dans les arsenaux et que cela indique l'adoption par le Japon d'une politique énergique.

D'autre part, on télégraphie de Saint-Petersbourg au *Daily Telegraph* que les affaires de Corée sont regardées comme étant très inquiétantes et que le gouvernement se prépare à concentrer une puissante escadre sur les côtes de la province.

Le résultat qu'on escomptait, aux Etats-Unis, de la capture d'Aguinaldo ne s'est pas fait attendre. Plusieurs chefs insurgés viennent de se rendre et la pacification complète de l'archipel n'est plus, croit-on, que l'affaire de quelques semaines.

Le ministre des affaires étrangères de Colombie, qui s'est installé à Washington pour plaider la cause du canal de Panama contre le canal de Nicaragua, a remis au Département d'Etat un mémorandum exposant les conditions auxquelles la Colombie permettrait aux Etats-Unis de construire le canal.

Les Etats-Unis auraient le contrôle absolu de tout canal construit à travers l'isthme de Panama, avec un bail illimité pour tout le territoire adjacent qui sera nécessaire. La Colombie concéderait tout ce qu'il faudrait pour assurer le

contrôle américain, mais sans qu'il puisse jamais être question de la souveraineté absolue des Etats-Unis.

Si la Compagnie du canal de Panama refuse de céder aux Etats-Unis par une convention à l'amiable les droits qu'elle s'est acquis, les Etats-Unis et la Colombie s'entendront pour passer outre, et la Compagnie sera déchuée de sa concession, qui n'avait été accordée à l'origine qu'à la condition que le canal serait complètement achevé en octobre 1904.

Le lieutenant-général A. Kool, chef de l'état-major, aux Pays-Bas, a été nommé ministre de la guerre en remplacement du général Eland, démissionnaire à la suite d'un amendement adopté par la Chambre et relatif à la réduction du service militaire.

On croit que le nouveau ministre soutiendra les projets de son prédécesseur sur la réorganisation de l'armée, en tenant compte des modifications introduites par la Chambre.

Les députés tchèques au Reichsrath de Vienne s'étaient si bien fait valoir auprès de leurs électeurs, par les procédés inventifs de leur obstruction, que, depuis qu'ils se sont assagis, les patriotes de Bohême commencent à les suspecter de modérantisme.

Leur chef Pazak a cru devoir éclairer ses concitoyens en disant que des raisons graves avaient engagé le groupe parlementaire tchèque à enterrer, pendant quelques semaines au moins, la hache de guerre. Il signale que l'obstruction à outrance aurait fait le jeu des Allemands, qui eussent été contents de voir l'opinion blâmer l'humeur irréconciliable des Tchèques. M. Pazak ajoute que, d'ailleurs, l'obstruction n'a été qu'ajournée jusqu'à Pâques. Enfin — et ceci est important — les Tchèques ont obtenu du gouvernement des avantages au point de vue économique. M. Pazak n'en dit pas plus long pour le moment. Les arrangements conclus doivent rester secrets encore quelque temps.

Un journal anglais dit que lord Salisbury, dont la santé est sérieusement atteinte, songe à se retirer de la vie publique. D'autres journaux affirment que la maladie du premier ministre suit son cours normal.

Il n'y a pas là de quoi se rassurer, car cette maladie est une grave affection des reins, le mal de Bright. Son « cours normal » est plutôt de conduire au tombeau.

La grève de Marseille peut être considérée comme terminée. On s'arrange pour donner aux ouvriers satisfaction sur quelque point de détail : histoire d'épargner leur amour-propre.

Des évaluations établissent que les salaires perdus par les ouvriers depuis la grève sont de 2,090,000 fr. !

L'amiral de Cuverville, dont nous avons cité, au commencement de la semaine dernière, la chrétienne et patriotique proclamation à ses électeurs, a été élu sénateur du Finistère par 651 voix, contre 616 données à M. du Rusquec. Il s'agissait de remplacer le général Lambert, décédé.

L'Agence Havas note le concurrent malheureux, M. du Rusquec, comme républicain. Ceci tendrait à faire croire que l'amiral de Cuverville est un monarchiste réfractaire. Il a, au contraire, affirmé qu'il était un véritable ami de la République.

La Chambre et le Sénat français se sont ajournés jusqu'au 14 mai.

Dès sa rentrée, le Sénat commencera à discuter la loi sur les associations. Ce

serait se bercer d'une illusion que de croire que les sénateurs feront subir au projet gouvernemental un remaniement complet. Au Sénat, encore plus qu'à la Chambre, M. Waldeck-Rousseau a une majorité fidèle. On ne peut espérer de cette assemblée que quelques atténuations insignifiantes.

Avant de reprendre sa coupable besogne, M. Waldeck-Rousseau est obligé de se reposer. Le président du Conseil est surmené. Les médecins lui ont prescrit un repos absolu. Il va partir pour Venise. Le choix de cette ville est excellent. Après avoir accompli une série de méfaits d'un cœur léger, M. Waldeck-Rousseau, en fumant sa cigarette, dira : « Je m'en gondole. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le Jubilé pour les pèlerins de Lourdes

Le Souverain Pontife Léon XIII vient de montrer la souveraine bienveillance dont il entoure l'Euvre des pèlerinages de Lourdes en réduisant les conditions du Jubilé : tous ceux qui feront cette année le pèlerinage de Lourdes gagneront le Jubilé, pourvu qu'avant leur départ ils visitent deux fois l'église désignée chez eux par l'autorité religieuse pour les visites jubilaires. Le rescrit concernant cette faveur sera publié incessamment.

De l'aumône et de la mendicité

II

Il importe à la clarté d'une discussion de se mettre avant tout d'accord sur la signification précise des mots que l'on emploie. Nous avons déjà montré que l'aumône n'est pas indissolublement liée à la mendicité, et qu'on ne doit pas confondre l'aumône avec la charité.

Que faut-il donc entendre par l'aumône ? En nous plaçant sur le terrain de l'économie sociale, nous la définissons : La prestation à titre gratuit d'un secours appréciable en argent.

Nous disons : un secours, et non un service, parce que chacun de nous est dans le cas de rendre fréquemment des services, même gratuits, à des personnes qui ne sont pas dans le besoin, mais jouissent de l'aisance et même de la fortune. C'est par les services, réciproques quoique non convenus, que les relations sociales se nouent et s'entretiennent. L'échange des services, débattu entre parties, forme le domaine propre de l'économie politique. La réciprocité des services, librement octroyés de part et d'autre, est ce qui distingue la vie civilisée.

La prestation d'un service à titre gratuit est à proprement parler un secours. Si, en venant en aide à mon prochain, je nourris l'espoir d'obtenir de lui une contre-valeur, je me livre à une opération de négoce plus ou moins hasardeuse, mais je ne fais pas l'aumône.

Tel est le principe, dont il ne faudrait pas exagérer pourtant l'application. Il y a des opérations intermédiaires qui, sans être des aumônes, s'en rapprochent cependant dans l'intention et dans les actes. Par exemple, vous portez un paquet qui ne vous gêne guère et qu'habituellement vous ne confiez pas à un commissionnaire. Mais aujourd'hui, vous apercevez un pauvre homme dont vous connaissez l'état de gêne. Vous ne lui faites pas une offre d'argent, qu'il n'a pas demandé et qui peut-être le blesserait dans son amour-propre. Vous lui dites : « Rendez-moi le service de prendre ce paquet. » La rémunération de ce service participe de la nature de l'aumône, sans pourtant être une aumône dans tout le sens de ce mot.

Autre hypothèse. Au moment où vous mettez de la monnaie dans la main d'un

mendiant, vous apercevez un gendarme qui a l'œil sur vous. La mendicité est un délit. Pour épargner un procès-verbal et ses suites au mendiant, vous lui donnez à porter un objet que vous aviez en mains. Matériellement, c'est un échange de services ; mais vous avez eu l'intention de faire une aumône et non de vous faire aider.

Ces distinctions étaient nécessaires pour préciser la notion de l'aumône, sur laquelle il y a, dans le public, et même dans les classes instruites, des confusions et des malentendus, causes de plus d'une polémique regrettable.

Le mot de secours est préférable à celui de service, pour bien marquer que l'aumône consiste à venir en aide à quelqu'un qui est dans le besoin. Nous avons ajouté que le secours doit être « appréciable en argent ». Si nous examinons les textes des Livres-Saints qui se rapportent à l'aumône, nous n'avons pas de peine à constater que toujours il est question d'un secours matériel. C'est aussi dans le même sens que le mot aumône est employé, habituellement, dans le langage courant, dans l'enseignement éducatif et dans la prédication.

J'ai dit : habituellement, parce que l'on parle aussi de l'aumône quelquefois dans un sens métaphorique. Ainsi l'on dira : « Faire à un mort l'aumône d'une prière. » De fait, la prière pour les morts est un très grand secours apporté aux âmes dans les épreuves de la purification qui suivent cette vie ; mais ce genre de secours ne peut être assimilé à une aumône que dans le langage figuré. Il ne faut pas interpréter le mot dans le sens propre, si nous tenons compte de la terminologie biblique, et si nous voulons échapper aux conséquences qui résulteraient d'une extension de la notion de l'aumône aux choses de la vie spirituelle.

Il n'y aurait, en effet, plus d'aumône ; nous reviendrions simplement à un échange de services, c'est-à-dire à un acte de négoce, avec tous les inconvénients qui résultent du négoce des choses saintes. Le chrétien charitable attend de la Providence la rémunération de ses aumônes, rémunération consistant en des grâces spirituelles et souvent même temporelles. « Vous priez pour moi », dit le bienfaiteur. « Je prierai pour vous », ne manque pas de dire le pauvre en recevant un secours. Marchés que tout cela, du moins pour qui a foi en la puissance de la prière, et la considère comme une aumône faite à des vivants ou à des morts.

Maintenons donc la vraie notion de l'aumône et faisons-la consister en une privation pour venir en aide au prochain. L'aumône doit être prise sur ce que vous possédez : *Ex substantia tua fac elemosynam*. Mieux vaut, est-il dit aussi dans le Livre de Tobie, répandre des aumônes que de cacher des trésors d'or : *magis quam thesauros auri recondere*. Jésus-Christ n'emploie pas dans un autre sens le mot d'aumône : « Ce que vous avez de superflu, donnez-le en aumônes » : *quod superest, date elemosynam* ; — « Vendez ce que vous possédez, et donnez-le en aumônes » : *vendite quæ possidetis et date elemosynam*.

L'aumône peut se faire au moyen de tout ce qui est susceptible d'appréciation contre espèces sonnantes. Ce principe ne s'applique pas seulement au don de choses matérielles de leur nature, telles que la nourriture, les vêtements, etc., mais aussi aux travaux de l'esprit qu'il est d'usage de rémunérer. Un médecin fait l'aumône, lorsqu'il soigne gratuitement un malade pauvre, ou qu'il ne lui demande qu'une rétribution bien inférieure au tarif. L'avocat aurait aussi le mérite de l'aumône, s'il acceptait de défendre gratuitement un pauvre

en butte à un procès injuste. Aumône encore la peine que vous prenez de faire des démarches en vue de trouver de l'ouvrage à un travailleur dans le besoin. La liste de semblables bienfaits s'allongerait indéfiniment. Il est bien vrai le proverbe qui dit que toutes les charités ne sont pas de pain — et ne consistent pas toujours en un secours matériel. Tout ce qui se paye habituellement peut devenir l'objet d'une aumône et en donner les mérites.

CLOTURE DE LA SESSION

Berne, 31 mars.

Souhaits printaniers. — Signes rassurants. — La « rebuse » parlementaire. — Accueil réfrigérant. — Les nouveaux canons renvoyés au delà de la session d'été. — La compétence du colonel Affolter.

En prononçant la clôture de la session, M. Buhlmann, président du Conseil national, a souhaité à messieurs les députés le prompt retour de la saison printanière, si brusquement repoussée par la « rebuse » qui nous a rejetés, pendant quelques jours, en plein hiver.

Ce vœu n'a pas tardé à se réaliser. Une tiède haleine de printemps plaquait aujourd'hui sur la ville fédérale. Les oiseaux apportaient de nouvelles notes à leur concert. Ce n'était plus seulement le pinson que le poète de l'*Ostschweiz* faisait chanter, le 27 mars, dans les branches de sapin aux aiguilles de glace ; c'était toute une troupe de musiciens ailés qui retrouvaient la voix après le long silence hivernal. On a vu même des abeilles butiner le miel des sirops des consommateurs dans les jardins de la banlieue et des essais de moucheron voltiger dans les clartés du crépuscule. Si, après cela, le printemps ne nous reste pas à demeure fixe, il faut admettre que tous les signes sont trompeurs.

Quant à la session écoulée, elle ne peut guère passer pour une promesse de renouveau. La rechute hivernale qui a surpris le Parlement dans sa pleine activité caractérise assez bien l'état présent de l'atmosphère fédérale. Une visible froideur s'est manifestée dans les relations des Chambres et du Conseil fédéral. Les demandes de crédits ont été accueillies avec moins d'empressement que d'habitude. Les Commissions ont employé un verre de loupe pour examiner certaines dépenses qui, en d'autres temps, auraient peut-être passé inaperçues. N'a-t-on pas entendu un colonel lui-même s'écrier, à propos des crédits pour les fortifications : *Jusqu'ici et pas plus loin !* Venant de M. Gallati, orateur ministériel par excellence, ce garde-à-vous est doublement significatif.

Sous l'influence réfrigérante de cette « rebuse » parlementaire, on a prudemment remis en serre chaude les plantes fragiles qui eussent souffert de la gelée. Les crédits supplémentaires pour les casernes d'Andermatt ont été renvoyés à des temps meilleurs, tandis que les Conseils ayaient en murmurant les mécomptes des constructions entreprises aux forts de Saint-Maurice.

Mais ce sont surtout les nouveaux canons qui ont pâti de l'état d'âme des Chambres. Dès les premiers jours de la session, on a pu se convaincre que le projet de transformation de l'artillerie ne pourrait pas être emporté à la baïonnette. Inutile de songer à une autre tactique que celle de la temporisation. Nous sommes loin de la marche forcée que préchaient les *Basler Nachrichten*, dans leur bouillante ardeur guerrière, qui allait jusqu'à diriger la guele des nouvelles pièces Krupp contre les bataillons ultramontains et socialistes. On assure même que la question ne sera pas abordée durant la session d'été. La Commission du Conseil national, avant toute discussion, assistera à de nouveaux essais de tir et décidera s'il y a lieu d'entreprendre encore des expériences avec des canons d'un autre type. Dans ce dernier cas, il faudrait requérir l'autorisation des Chambres pour l'acquisition des nouvelles batteries destinées aux essais. C'est dire que nous ne verrons pas de si tôt le décret d'emprunt des 17 millions.

Dans la conférence organisée par la Société des officiers de la ville de Berne, M. le colonel d'Orelli, chef de la section technique

du Département militaire fédéral, a mis en doute la compétence de M. le colonel Affolter, professeur au Polytechnicum de Zurich. Il prétend que cet officier supérieur n'a jamais commandé une batterie de campagne, ce qui jetterait un singulier jour sur les états de service des hommes que la Confédération élève au grade de colonels. Les journaux qui défendent M. Affolter ont répliqué assez vivement au conférencier. Ils se plaisent surtout à constater que les conseils donnés il y a un an par le colonel Affolter devaient être bons, puisque les essais recommandés par lui, avec les pièces « à recul de bouche à feu », ont été entrepris, depuis lors, en Russie, en France, en Allemagne, en Norvège, en Autriche, en Danemark, en Turquie et dans l'Amérique du Nord.

ÉTRANGER

Le voyage de M. Loubet à Toulon
Le général André, ministre de la guerre, accompagnera le président de la République dans son voyage sur la côte méditerranéenne.

Le duc de Gênes aura à sa disposition, après son entrevue avec le président, une partie du personnel de la suite présidentielle qui devra, dans ses descentes en ville, le considérer comme l'hôte particulier du chef de l'Etat.

Le nombre des députés et sénateurs français attendus est de 40. On assure que Toulon aura également la visite de plusieurs membres du Parlement italien.

Encore la capture d'Aguinaldo

La capture d'Aguinaldo continue à être très commentée aux Etats-Unis. L'honneur de la nation américaine, il convient de constater que tout le monde, en Amérique, ne se pâmait pas d'admiration comme le correspondant de l'Associated Press devant cette « action d'éclat » qui n'a été qu'une affaire de trahison très habilement menée par le colonel de volontaires Funston.

Le colonel, qu'il s'agit d'élever au grade de général, mesure à laquelle les régularités font une vive opposition, a eu une carrière fort aventureuse : il a débuté comme reporter, puis il fut conducteur de tramways, botaniste dans une expédition scientifique, explorateur au Klondyke, confiseur, administrateur de chemin de fer, volontaire dans l'armée insurrectionnelle cubaine, colonel d'embellie d'un régiment du Kansas et enfin envoyé aux Philippines où, après avoir accompli des actes de bravoure incontestables, il a fait preuve de qualités de détective autant que de soldat en mettant enfin la main de la manière qu'on sait sur l'insaisissable Aguinaldo.

Les nationalités

dans l'armée austro-hongroise
L'Arméeblatt de Vienne indique comme il suit la composition, par races, de l'armée austro-hongroise sur le pied de guerre :
428.000 Slaves, 227.000 Allemands, 120.000 Hongrois, 48.000 Roumains et 14.000 Italiens. Total : 837.000 hommes.
Les Slaves se subdivisent en 174.000 Tchèques, 76.000 Polonois, 75.000 Ruthènes, 75.000 Croates et Serbes et 28.000 Slovènes.

Condamnation

Le Tribunal de Saint-Petersbourg a condamné, samedi, Karpowitch à la déportation pour vingt ans avec travaux forcés, et à la dégradation civique, pour avoir tué avec préméditation M. Bogolepov, ministre de l'Instruction publique.

La grève de Monza

La grève des chapeliers de Monza, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, est terminée depuis vendredi matin. La veille au soir, M. Ricci, ayant constaté qu'il ne serait pas appuyé par les autres fabricants de chapeaux dans sa résistance aux exigences de la Chambre du travail, a cédé à la pression du sous-préfet, qui l'avait appelé à son bureau pour le faire consentir à un arrangement consistant à remplacer la surveillance des Soeurs par un règlement qui, au dire du sous-préfet, suffirait pour protéger la vertu des jeunes ouvrières.

Les articles proposés par le préfet — ou mieux par la Chambre du travail — et que M. Ricci a fini par accepter, contiennent les dispositions suivantes :

« Les ouvrières devront se conduire, dans nos établissements, d'une manière correcte et honnête en actes et en paroles, comme il convient à des gens bien élevés.

« Le manque de respect de la part des ouvrières, soit vis-à-vis des directeurs, soit vis-à-vis d'autres ouvrières, tant en ce qui concerne les personnes que les opinions, sera puni de peines graduées pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de récidive. »

M. Ricci a déclaré vouloir conserver les Soeurs, en dehors des salles de travail ; il garde aussi les ouvrières qui l'ont appuyé dans sa résistance aux exigences de la Chambre du travail, et il les occupera dans des salles qui leur seront spécialement réservées. C'est aujourd'hui lundi que le travail reprend, dans ces conditions, à la fabrique Volera et Ricci. La Lega cattolica del Lavoro a ouvert, en faveur des ouvrières dévouées aux Soeurs, une souscription qui paraît devoir suffire pour les soutenir. M. Ricci leur paye le salaire des jours où elles se sont trouvées inoccupées.

La succession au trône de Serbie

Suivant une information de Belgrade, la question de la succession au trône a été résolue de la façon suivante : Dans la nouvelle Constitution de la Serbie, il est stipulé que, s'il arrive que la ligne masculine directe de la famille des Obrenowitch soit éteinte, la succession au trône reviendra à la ligne féminine.

Le complot brésilien

Au sujet du complot découvert récemment au Brésil, il est prouvé que les conspirateurs avaient décidé d'assassiner le président de la République, M. Campos Sales, et les ministres.

Le complot fut découvert et, dans le courant de la nuit, on arrêta l'amiral Demello, le banquier Borlido et d'autres notabilités faisant partie du complot ; celui-ci aurait été déjoué par le banquier Bural qui voulait ainsi se venger d'un autre conspirateur.

Echos de partout

UNE VIEILLE FILLF QUI VEUT SE MARIER

Mlle Thérèse D... qui vit à Paris, près du Panthéon, de ses petites rentes, remarqua, il y a deux années environ, un jeune homme de son quartier, employé de commerce, François G..., et celui-ci, peu de temps après, lui proposa le mariage. Comme Mlle Thérèse D... frise la quarantaine, elle agréa, sans répugnance aucune, l'honnête proposition du galant. Le mariage fut décidé. Mais le jeune homme devait terminer son service militaire. Le mariage fut retardé. Malheureusement le jeune homme se disait brouillé avec ses parents, agriculteurs dans quelque département du centre ; il était sans ressources, il ne devait toucher son argent que le jour de son mariage : que voulez-vous que fit Mlle Thérèse D... ? Elle avança à son fiancé quelques centaines de francs.

Depuis ce jour, elle eut plus d'une occasion d'avancer quelques centaines de francs à son fiancé, et les centaines devinrent vite un mille, et plus encore. Car François G... qui ne pouvait encore se marier, et s'en désolait chaque fois qu'il revoyait la bonne demoiselle, était de

plus en plus brouillé avec sa famille ; il fallait bien que quelqu'un payât les factures de son tailleur, les honoraires de son médecin... et Mlle Thérèse D... les paya. Elle était si heureuse de voir approcher le jour de son mariage, si heureuse qu'elle ne comprit pas, d'abord, ce qui lui arrivait, le jour où elle trouva son armoire ouverte, ses bijoux disparus, ainsi qu'une petite réserve de 350 francs.

Elle courut chez son fiancé, qui était de passage à Paris. Plus de fiancé ! Mlle Thérèse D... comprit alors. Elle versa des larmes amères sur son bonheur ruiné et sur son argent disparu ; puis elle alla porter sa plainte au commissariat. François G... a été retrouvé chez ses parents. Il a tout nié, et promesse de mariage et emprunts indécents. Mlle Thérèse D... a été interloquée de cette réponse ; puis elle a dit au commissaire :

— Cela ne fait rien, monsieur. Je suis une femme d'ordre. J'ai les preuves.

Et, hier, elle lui rapportait toutes les lettres, signées « Ton fiancé », tous les reçus de mandats-poste, toutes les factures de costumes masculins acquittées par elle.

On va écrire de nouveau à François G...

LES BALEINES D'AVRIL

La presse belge publie la petite note humoristique suivante :

« Le Times a « avalé » le poisson d'avril de l'intervention du roi des Belges en faveur des Congrégations en France, à la demande du Pape !... Elle va de mieux en mieux, la presse anglaise. Et elle a entraîné un journal français, le *Matin*, à partager son repas. Voilà des gens capables d'avalier et de digérer des baleines ! »

LE RAISONNEMENT DE GAVROUCHE

Gavroche entre chez un boulangier.
— Avez-vous du pain rassis ?
— Oui, mon ami.
— C'est bien fait, dit le gamin en se sauvant, il fallait le vendre quand il était tendre !

CONFÉDÉRATION

Les incompatibilités à Genève

Le projet de loi constitutionnelle genevoise sur les incompatibilités, émané de l'initiative populaire, a été adopté dimanche par 6370 voix contre 5120. L'arrêté législatif du 9 mars 1931, par lequel le Grand Conseil a décidé le rejet du projet de loi émané de l'initiative populaire, a été repoussé par 6100 voix contre 4765.

La loi constitutionnelle que le peuple genevois vient d'adopter comporte un article unique. Le voici :

Le mandat de député au Grand Conseil est incompatible avec toute fonction publique à laquelle est attribué un traitement permanent de l'Etat, à l'exception de celle de conseiller d'Etat.

Les promoteurs de la loi prétendaient faire triompher un principe ; malheureusement, devant l'absurdité de certaines conséquences rigoureuses de ce principe, ils ont mutilé la formule d'application en restreignant l'incompatibilité aux fonctions d'Etat rétribuées à titre permanent et en faisant, par surcroît, une exception en faveur des conseillers d'Etat. Le principe sort de là passablement amoindri. C'est, en réalité, une loi de circonstance.

Une loi de parti, que le peuple genevois a fait passer dimanche. Nous croyons qu'il regrettera quelque jour son vote. Les incompatibilités vont mettre à la porte du Grand Conseil genevois une ou deux douzaines de citoyens qui y étaient entrés en vertu même des compétences qu'ils tenaient de leurs fonctions : juges, professeurs, etc., et le privera ainsi de capacités précieuses. Tout ça parce qu'il n'est pas décent qu'un fonctionnaire participe à l'élaboration du budget qui fixe son traitement, ni qu'il dicte les actes de l'administration dont il dépend ou coopère à l'élaboration des lois qu'il est chargé d'appliquer.

De ces trois arguments, le premier est humiliant pour les intéressés, en ce qu'il ne fait aucune part au tact personnel

qui empêchera toujours un fonctionnaire député ou un conseiller d'Etat de voter, non pas le budget qui n'est que l'application financière des lois de l'Etat, mais la loi même qui fixe ou modifie le traitement du fonctionnaire ou du magistrat. Et puis, si l'on veut en venir là, les députés au Grand Conseil ne fixent-ils pas eux-mêmes leur indemnité ? Le second prétexte n'est pas plus sérieux que le premier. L'un et l'autre choquent le sens démocratique par la supposition d'un salaire et d'un servilisme officiel qui frapperait d'incapacité toute une catégorie de citoyens.

Enfin, les promoteurs de la loi ont détruit eux-mêmes la valeur du dernier argument, par l'exception qu'ils ont admise en faveur des conseillers d'Etat. Si l'on a jugé bon que le pouvoir exécutif coopère à l'élaboration des lois, il n'y a pas de raison d'en exclure les magistrats de l'ordre judiciaire. Il y a, au contraire, une raison pressante de les y admettre, en égard à leurs compétences et à leurs fonctions mêmes ; nous ne voyons pas un Parlement sans juristes. C'est ce que M. Thibaut, conseiller d'Etat, a fort bien fait ressortir lors de la discussion du projet :

Les juges, en raison de leur préparation spéciale, de leurs connaissances juridiques, sont précisément qualifiés pour permettre de faire une loi claire, surtout au point de vue de la forme. Le juge a un intérêt à appliquer une loi claire et cela à beaucoup de points de vue : d'abord, pour sa conscience, puis, pour que les jugements ne soient pas exposés à être cassés, et je cherche en vain un motif qui pourrait contribuer à engager les juges à faire une loi qui ne fût pas claire.

A côté des juristes juges, nous avons les juristes avocats. Je ne demande pas qu'on les exclue de cette assemblée ; j'estime qu'ils ont le droit d'en faire partie et de discuter les lois ; mais je ne puis m'empêcher de constater une chose : c'est que, si les obscurités de la loi sont toujours fâcheuses pour les juges, elles peuvent donner lieu à des procès qui ne sont pas toujours fâcheux pour les avocats.

On ne saurait mieux dire.

Une protestation. — La mare aux grenouilles zougise est de nouveau en ébullition. Une nombreuse assemblée de députés du parti radical du canton a décidé de protester contre un Mandement de l'Evêque de Bâle. Ce document, lu dimanche en chaire dans toutes les églises, blâmait, paraît-il, la susceptibilité de ces messieurs.

L'extradition de Jaffet. — Le Tribunal fédéral a accordé, à l'unanimité des voix sauf celle du rapporteur, M. Leo Weber, l'extradition à l'Italie de l'anarchiste Vittorio Jaffet, pour autant qu'il est poursuivi pour complicité dans l'assassinat du roi Humbert, sous réserve qu'il ne pourra être puni pour les faits de complicité qu'il aurait pu avoir commis sur territoire suisse. Cependant, l'opinion a été admise que, parmi ces actes commis exclusivement sur territoire suisse, on ne comprendrait pas dans l'exception ceux qui ont consisté dans l'envoi de lettres et d'argent en Italie ayant pour but de provoquer ou de faciliter le meurtre, et qu'une punition pour ces faits serait admissible.

Ouvriers des entreprises de transport. — 93 députés ont voté part à l'assemblée des députés de l'Union suisse des ouvriers des entreprises de transport qui a eu lieu à Berne, dimanche. Huit associations sont entrées dans l'Union, l'année dernière. Elle compte actuellement 4500 membres. Saint-Gall a été élu comme Vorort, en remplacement de Lucerne, et M. le rédacteur Weber a été élu président. Un subside a été accordé pour le monument funéraire de M. Siebenmann. Il a été décidé d'adresser à l'administration des chemins de fer fédéraux de nouvelles requêtes au sujet de l'amélioration de la situation des anciens ouvriers des chemins de fer et du maintien du billet gratuit pour la famille de l'ouvrier. L'Union proteste contre l'em-

ploi d'ouvriers italiens pour la construction des lignes. L'Union a dépensé 3850 fr. en secours, en 1930.

Dividendes. — L'assemblée des actionnaires du chemin de fer funiculaire de Lugano a décidé la répartition d'un dividende de 12 % sur les bénéfices de l'exercice de 1930.

L'assemblée des actionnaires de la Società Navigazione e Ferrovie Lago di Lugano a voté la répartition d'un dividende de 3 %.

L'Aéroclub suisse. — Dimanche a eu lieu à Berne l'assemblée constitutive de l'Aéroclub suisse. L'assemblée a voté les statuts et a nommé un Comité de sept membres. M. le colonel Schenk qui avait pris l'initiative de la création de la Société, a été élu président à l'unanimité. L'Aéroclub se propose, comme les Sociétés analogues à l'étranger, de développer le goût de l'aéronautisme en Suisse et d'organiser des ascensions scientifiques et sportives. Le nombre des membres actifs est actuellement de 70 ; grâce aux souscriptions recueillies, la fortune de la Société atteint 4000 fr. et permettra, lorsque la somme nécessaire aura été réunie, l'acquisition d'un ballon de 1250 à 1500 mètres cubes. La Société suisse d'aéronautisme qui a été créée l'année sous la présidence de M. Barbry (Lausanne), a décidé de se fonder avec l'Aéroclub suisse. Toutes les régions de la Suisse seront représentées dans la Société.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un repaire de bandits. — On vient d'arrêter, près de la Queue-en-Brie (Nord de la France) une bande de malfaiteurs, qui a son actif le cambriolage de 80 villas et des vols s'élevant à 400.000 francs.

Ces bandits se réfugiaient dans une ferme. Une perquisition opérée à cet endroit a amené la découverte d'un immense souterrain au milieu duquel se trouvaient de grandes quantités d'objets volés.

Tremblement de terre. — Hier matin, dimanche, à huit heures, les observatoires de Rome, Casamicciola, Padoue, Catane et Florence ont signalé un certain nombre de secousses de tremblement de terre.

Terrible mort d'un carrier. — Tandis qu'un ouvrier travaillait au fond d'une carrière à Saint-Michel, près d'Angers (France), une barre de fer de dix kilogrammes tomba d'une hauteur de trente mètres et tua le carrier. Il eut le crâne défoncé, la cervelle jaillit de tous côtés ; le spectacle fut terrifiant pour tous les autres ouvriers.

SUISSE

Incendie. — L'incendie allumé dans la forêt de San Salvatore, au-dessus de Lugano, a pu être maîtrisé. On a arrêté deux jeunes gens de Lugano soupçonnés d'avoir mis le feu par imprudence.

FRIBOURG

Les morts. — Le clergé singinois et la paroisse de Schmitten viennent d'être frappés d'un deuil bien cruel. La mort a terrassé, presque inopinément, en pleine carrière pastorale, le jeune et déjà si méritant successeur du regretté M. Helfer au presbytère de Schmitten, M. le curé Dollmann. Il y avait deux ans à peine que M. Dollmann exerçait les fonctions pastorales dans cette grande et belle paroisse. Enfant d'Alsace, il avait débuté dans le ministère comme vicaire à La Chaux-de-Fonds, où il était resté deux années.

Appelé à la tête de la paroisse de Schmitten en mai 1899, il conquit rapidement les sympathies de l'excellente population à laquelle il apportait l'affection et le dévouement d'un cœur apostolique et l'exemple

Revanche

PAR
MATHILDE AIGUEPERSE

— Grondez-le, grand'mère ; nous ne le voyons plus...

Une ombre passa sur le visage de Mme de Pénanlan. Le retard de Renaud à partir pour la Bretagne, sa sauvagerie au retour, la tristesse que Solange n'aurait pas toujours à cacher, ses rougeurs subites quand on prononçait le nom du jeune avocat, la faisaient réfléchir ; et, sans regretter sa bonté pour Solange, elle avait peur...

— Dites, grand'mère, insista Lissel, vous le gronderez ? Il ritait de mes reproches, tandis que des vôtres...

— Si Renaud a beaucoup de travail, mes reproches...

Mme de Pénanlan n'acheva pas. Un coup de timbre venait de résonner ; et, presque aussitôt, Renaud parut sur le seuil du salon.

— Nous partions de vous ! s'écria Lissel, s'efforçant de lui faire les gros yeux. Je vous déteste, je vous exécute...

— Pourquoi ? demanda Renaud d'un air naïf, en déposant sur les genoux de Mme de Pénanlan un splendide bouquet de roses-thé.

— Lissel trouve, comme moi, mon enfant, que le travail vous absorbe trop... J'écrirai un de ces jours à Mme Kerviler... Savez-vous, Renaud, continua Mme de Pénanlan, fixant sur lui un regard scrutateur, que vous êtes très changé.

Il secoua insoucamment les épaules.

— Je me porte fort bien. Mais j'ai entrepris un livre sur la Bretagne...

— Vous allez faire concurrence au tuteur d'Arry et de Léon ?

— Nullement ; je laisse les tumulus à Monsieur... Je ne sais qui. C'est la Bretagne historique que je veux écrire... Ce sera long, et, pour moi, c'est passionnant.

Il ne purent en dire plus long... Un à un, les invités de la comtesse arrivaient ; et, bientôt, on passa dans la salle à manger...

— Et ce que Mlle Miesse est souffrante ! demanda Renaud à Lissel, à laquelle il avait offert son bras.

— Non, oh ! non ; mais elle a pris grand-mère de la laisser diriger seule au pavillon, si on n'avait pas besoin de ses services... « Besoin de ses services ! » Songez donc !... Elle prend vraiment au sérieux son rôle de demoiselle de compagnie. Trouvez-lui vite un mari, cousin Renaud. Elle me manquera, certes ! Mais je la voudrais si heureuse !... Hier, elle m'a soutenu. Je tombais sur vous à grands coups de langue, disant : « Renaud nous oublie... » Elle a répondu : « Que M. Kerviler nous oublie, nous, ce n'est pas étonnant ; oublier Mme de Pénanlan et vous, petite Lissel, c'est impossible... »

Après cette soirée, qui lui parut très longue, malgré la conversation fort intéressante de lord Bodenham, Renaud rentra chez lui, plus sombre encore qu'au départ.

— Je ferais mieux de quitter Paris, murmura-t-il en se promenant fureusement dans son cabinet de travail. Ici, j'entends prononcer son nom, je le revois partout, même quand elle n'y est pas... Et elle croit que je l'oublie !... L'oublier !

Cette pensée lui fut si importune, qu'après avoir lutté durant plusieurs jours, il se rendit, un soir, à l'hôtel de Pénanlan, excusant sa lâcheté par l'idée qu'il devait une visite.

Il y avait au salon deux ou trois vieux amis de la comtesse qui faisaient avec elle une partie de whist ; Lissel, au piano, jouait une gavotte endiablée, tout en échangeant quelques mots avec Solange, qui travaillait auprès d'elle.

— Renaud ! C'est Renaud ! Est-il aimable ! s'écria Lissel faisant exécuter à son tabouret une rapide pirouette. Rien de tel que d'adresser des reproches aux gens... Vous n'allez pas jouer aux cartes, j'imagine ? Saluez la compagnie, dont vous troublez les savantes combinaisons, et venez vers nous... Monsieur l'ermite... — Madame l'ermite, je vous présente l'un à l'autre.

Solange et Renaud se regardèrent en riant... Mais le rire s'effaça vite de leurs lèvres. Solange trouvait Renaud très maigre ; Renaud trouvait Solange très pâle. Et l'un et l'autre pensaient :

« Quelle souffrance y a-t-il donc au fond de ce cœur pour opérer un tel changement ! »
— Là, vous voilà muets comme deux carpes frites. Cousin, vous serez un ange, si vous prenez ma place. Grand-mère adore le whist avec accompagnement de piano... Si vous voulez chanter, ce sera mieux encore.

— Vous chantez ? demanda Solange, dont le regard exprima soudain un ardent désir.

— Mais oui, il chante divinement, répondit Lissel. Il a tous les talents, même celui de souffler dans un chalumeau.

— Même celui de gâter les écolières, ajouta Solange... Arry et Léon étaient fous de joie, hier : livres, boîtes de peinture, bonbons... C'est trop ! Comment vous remercier !

— En chantant, dit Lissel... Un, deux, trois, obéissez.

Il obéit. Mais à qui obéissait-il ?... Quand sa voix, chaude, ample, aussi pénétrante qu'une caresse, commença la « Prière » de Sully Prud'homme, ces strophes, pleines de supplications, n'étaient-elles pas plutôt une ré-

ponse à la demande formulée par Solange d'une voix émue :

— « Comment vous remercier ? »

« Ah ! si vous saviez comme on pleure
« De vivre seuls et sans foyers,
« Quelquefois, devant ma demeure,
« Vous passeriez.

« Si vous saviez ce que fait naître
« Dans l'âme triste un pur regard,
« Vous regarderiez ma fenêtre
« Comme au hasard.

« Si vous saviez quel baume apporte
« Au cœur la présence d'un cœur,
« Vous vous assiez sous ma porte
« Comme une sœur.

« Si vous saviez que je vous aime,
« Surtout si vous saviez comment,
« Vous entreriez peut-être même
« Tout simplement... »

A la table de whist, les joueurs s'étaient arrêtés... Et quand la dernière note s'éteignit, une saute de « bravos » acclama le talent du chanteur.

Seule, Mme de Pénanlan ne partagea pas l'enthousiasme de ses hôtes. Malgré sa force de volonté, elle se montra distraite pendant toute la partie suivante, plus grave aussi que de coutume.

Solange, elle, fort pâle, s'efforçait vainement de cacher les larmes qui inondaient ses joues. Quant à Lissel, nerveuse, les sourcils froncés, elle accueillait la finale par ces mots :

— C'est une hymne d'enterrement, cette machine-là...
Et toute la soirée, malgré les taquineries de Renaud, les efforts de Solange, elle ne desserra pas les lèvres...

Dans le vieux hôtel du faubourg Saint-Honoré, les lumières étaient éteintes, les domestiques reposaient depuis une bonne heure, quand Mme de Pénanlan, quittant son fauteuil, et tenant sa vieilleuse d'une main tremblante, souleva, avec maintes précautions, la lourde portière qui séparait sa chambre de celle de sa petite-fille. Une minute, elle resta sur le seuil, les yeux pleins de larmes, murmurant :

— Je le pensais !
Lissel ne s'était pas couchée. A genoux devant son lit, le corps secoué de sanglots convulsifs, qu'elle étouffait dans les couvertures de soie rejetées sur sa tête, elle s'abandonnait à la douleur, avec toute l'apreté, toute la violence d'une nature ignorante, jusque-là, de la souffrance.

Mme de Pénanlan hésita... valait-il mieux laisser cette enfant, son « enfant », se livrer à l'amertume de cette première déception, soulager par les larmes son pauvre cœur meurtri, ou chercher à arrêter l'explosion de son désespoir en faisant de suite appel à sa fierté ? Une plainte plus déchirante triompha de son indécision. Elle posa la vieilleuse sur une console s'approcha de Lissel, et l'enlaçant de ses bras, elle lui dit avec une pénétrante douceur :

— Ma petite bien-aimée, nous avons été deux aveugles... Depuis quelques jours je me doutais... Ce soir seulement...

Elle s'interrompit... Lissel sanglotait si fort si fort !...

d'une vive piété sacerdotale. Son ministère s'annonçait plein de promesses. Hélas ! l'ardeur de son zèle, sa soif d'activité au service des âmes le faisaient s'illusionner sur sa vigueur et son endurance corporelle. Une pneumonie est survenue, qui a trouvé dans ce jeune corps de 30 ans, miné par l'anémie traitée, une proie facile. Malgré le mal dont il sentait les atteintes, mais à la gravité duquel il ne voulait pas croire, M. le curé Dollmann continuait vaillamment ses fonctions paroissiales. Samedi matin encore, il célébra l'office solennel pour les défunts et prêcha. Ce devait être son suprême effort. A l'issue du service divin, le malade dont il souffrait depuis quelques jours prit un caractère aigu et le força à s'allier. Quand le médecin arriva, il était déjà trop tard. Le mal avait fait en quelques heures des progrès foudroyants et dimanche matin, à 7 h., M. le curé Dollmann expira au milieu de ses proches et de ses confrères attristés. Nous nous associons au deuil de la paroisse de Schmitt, des parents et des confrères du défunt. C'est un homme d'œuvres qui est enlevé avant le temps aux rangs de notre clergé. Si courte qu'ait été sa carrière, elle laissera des traces bienfaisantes et un précieux exemple : *Consummatus in brevi explevit tempora multa.*

R. I. P.

Autre mort. M. le Dr Castella est décédé samedi, vers 2 heures, à la suite de complications provoquées par l'accident de traîneau dont il avait été victime il y a quelques temps. M. le Dr Castella s'occupait avec sollicitude des questions d'hygiène citadine dans la ville de Fribourg. Dans le corps médical militaire, il avait le grade de lieutenant-colonel.

Depuis quelque temps, la santé du R. P. Billet, Rédemptoriste, directeur du monastère de la Maigrange, donnait des inquiétudes, avisées par le grand âge du vénérable ecclésiastique, plus qu'octogénaire. L'issue redoutée s'est produite hier soir dimanche. Le R. P. Billet s'est éteint au milieu des prières de la pieuse communauté, au sein de laquelle il avait trouvé un poste de retraite après les labeurs de la vie de Missionnaire.

Enfin, les journaux français mentionnent la mort de M. le comte Frédéric de Diesbach, ancien gouverneur pontifical, fils de M. le comte Eugène de Diesbach, qui représentait le département de Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale française. M. Frédéric de Diesbach est décédé le 24 mars, à Nice.

Technicum de Fribourg (Ecole des Arts et Métiers). — Les examens de fin de semestre ont eu lieu vendredi 29 et samedi 30 mars. Ils ont été présidés par M. Soussens, inspecteur cantonal de l'enseignement secondaire. Comme experts, y assistaient : MM. les ingénieurs Ritter, Maurer, M. Broillet, Fréd., architecte, et M. Bardet, technicien. Les examens ont été honorés de la présence de MM. les conseillers nationaux Dr Ming, Hochstrasser et Benziger, de M. Bossy, conseiller d'Etat, de MM. Léon Buelin et Arthur Galley, conseillers communaux, à Fribourg, et de M. Louis Genoud, député.

Les examens ont porté sur toutes les branches enseignées dans le courant du semestre, et particulièrement sur les branches techniques. Inspecteur et experts se sont déclarés satisfaits.

Déjà l'inspecteur fédéral, M. Tschö, a déclaré toute sa satisfaction lors de sa visite, il y a un mois.

Le Technicum a été fréquenté pendant le dernier semestre d'hiver par 69 élèves. Un de ceux-ci a été renvoyé ; un autre a quitté pour cause de maladie. Restent 67 élèves, dont 18 sont bourgeois de Fribourg, 18 sont originaires d'autres localités du canton, 28 d'autres cantons suisses, et dix viennent de l'étranger. On regrette tous jours que si peu de Fribourgeois s'adonnent aux études techniques, alors que les grandes usines byrrhétiques de Montbovon, de Hauterive, vont s'ouvrir. Nous ne serons pas prêts pour en tirer parti.

Les élèves du Technicum se répartissent entre les sections suivantes : Mécanique et électro-technique, 37 ; construction du bâtiment, 7 ; tailleurs de pierre, 11 ; arts industriels, 9 ; drainage, 1 ; menuisiers ébénistes, 9.

Deux élèves ont fait pendant tout ce dernier mois leurs examens de diplôme : ce sont un constructeur du bâtiment et un sculpteur sur pierre. Ces examens se termineront demain seulement. Leurs travaux d'examen seront exposés avec les autres travaux des élèves du Technicum, dès mercredi 3 avril, au Strambino.

Nous engageons nos lecteurs à visiter cette Exposition, qui sera ouverte chaque jour, de 10 h. à midi et de 1 h. à 6 h. du soir.

Le semestre d'été s'ouvrira le mardi de Pâques, 16 avril. Le même jour, à 2 h. après-midi, s'ouvrira aussi au Technicum le deuxième cours d'instruction pour maîtres de dessin, auquel assisteront onze participants instituteurs ou maîtres secondaires de la Suisse romande.

On sait que le Grand Conseil a voté, dans sa dernière session, un crédit de 100,000 fr. pour l'exhaussement de la Station laitière d'un étage, afin d'y installer le Technicum. Les plans de cette construction, établis par

M. Gremard, architecte, professeur au Technicum, prévoient des grandes salles de dessin technique, des salles de cours, des laboratoires de physique, de chimie, des salles de dessin artistique avec jour d'en haut, un atelier pour la peinture décorative, des dortoirs, etc. Ce sera une construction des plus pratiques. Les travaux, qui doivent être terminés pour le 12 octobre, vont commencer aux premiers beaux jours.

Escobarderie radicale. — Savez-vous la nouvelle ? 4 ou 5 ouvriers, candidats de la liste radicale, ont été élus au Conseil général de Fribourg. De plus, d'autres ouvriers ont été nommés suppléants.

Voilà ce que raconte le *Confédéré*, sans sourcilier, dans un article de fond, écrit à l'intention du peuple des travailleurs. Or, aucun ouvrier parmi les candidats radicaux n'a été nommé. Personne n'ignore cela.

Quant à la nomination des suppléants, le mot est plaisant. On sait que tous les candidats, sans exception, sont appelés à siéger, d'après le rang qui leur a été assigné par le nombre des suffrages obtenus, au fur et à mesure des vides qui se produisent dans leur propre liste.

Faire accorder aux ouvriers qu'on leur a nommé des suppléants ! La poudre jetée aux yeux dépasse la mesure. On pourrait s'en servir pour d'autres que pour les membres du Cercle des travailleurs.

En voilà une roserie d'Escobar !

Décidément, la votation du 17 mars a troublé la cervelle du *Confédéré* ! Il prétend que la *Liberté* fait les yeux doux aux bien-pensants et prend leur défense pour tâcher de les séparer des radicaux.

Contre qui faudrait-il les soutenir ? Le lendemain de l'élection, le *Confédéré* et le *Journal de Fribourg* faisaient acte de soumission, témoignaient de leur repentir et promettaient de ne plus s'gr de même à l'avenir. On ne saurait ajouter à une telle humilité, aussi sincère que désintéressée.

P.-S. — Le *Confédéré* donne acte dans son numéro de samedi à notre collaborateur M. Desonnaz du démenti publié dans nos colonnes. L'effort est méritoire et vaut un bon point.

Notre confrère radical s'exécute en disant qu'il veut être « poli » à l'égard de notre ami. Puisse ce bon propos valoir pour toutes les polémiques futures du *Confédéré*, avec quelque adversaire qu'il ait à disputer. Ce sera une heureuse amélioration dans nos journaux.

Société fribourgeoise des ingénieurs architectes. — Séance le mercredi, 3 avril à 8 1/2 heures du soir au local.

Tractanda :
1. Affaires administratives ;
2. Route des Alpes et béton armé ;
3. Divers.

DERNIER COURRIER

France

L'abbé Hertzog, curé de la Madeleine, à Paris, est mort hier matin, dimanche.

L'abbé Hertzog était atteint, depuis un an, de la tuberculose.

L'abbé Hertzog était né en 1845. Il avait un grand renom de douceur et de charité.

Grande-Bretagne

M. James Stephens, chef des fenians irlandais, est mort avant hier. En 1865, il avait préparé une révolution pour séparer l'Irlande de l'Angleterre. La police fut avertie et la tentative échoua. Depuis, les fenians ont fait de la propagande par le fait. Ils sont les auteurs de plusieurs attentats. Stephens, condamné à mort, vint à l'étranger. Il put rentrer à Dublin, en 1891. Il y vivait ignoré.

Danemark

La clôture du Rigsdag a eu lieu samedi, sans qu'il y ait eu accord avec le gouvernement sur les projets de loi et les imôts.

La position du ministère Sehested est très précaire. Les élections au Folkething, après-demain 3 avril, donneront comme résultat une plus grande majorité à la gauche réformatrice, aux socialistes et réduiront le parti conservateur.

Roumanie

Les libéraux ont triomphé aux élections pour la Chambre des députés comme pour le Sénat en enlevant tous les sièges, sauf deux, aux conservateurs, et en ne laissant que quelques sièges aux jurnistes en cartel avec eux.

Par l'effet de la pression officielle, les chefs de l'opposition conservatrice, c'est-à-dire M. Cantacuzène et surtout son lieutenant M. Take Joneco, ont été écartés systématiquement des Chambres.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Berlin, 1^{er} avril.

Le *Berliner Tagblatt* apprend de Strasbourg, de source qu'il affirme être parfaitement sûre, que les négociations au sujet de nouvelles concessions politiques à l'Alsace-Lorraine, pour lesquelles le

Statthalter, prince de Hohenlohe-Langenburg, était parti pour Berlin en compagnie du secrétaire d'Etat de Puttkamer, n'auraient donné aucun résultat précis. Contrairement à la manière de voir du Statthalter, on estime à Berlin que le moment n'est pas opportun pour le retrait du paragraphe de dictature. Cependant, il n'y a eu aucun refus de principe et la décision a été simplement ajournée.

Le Cap, 31 mars.

Le général French, continuant ses opérations dans l'Est du Transvaal, a eu récemment de nombreuses escarmouches dans lesquelles les Boers ont perdu 17 tués ou blessés, 57 prisonniers, une grande quantité de fusils, de munitions et de bestiaux. 93 d'entre eux ont fait leur soumission.

Les Boers ont fait sauter deux trains ; mais ils n'ont pu profiter de cette opération, car ils ont été chassés, laissant six morts et un blessé.

Dans l'Etat d'Orange les Boers ont perdu 7 tués et 70 blessés.

Barcelone, 1^{er} avril.

Des désordres se sont produits dimanche à la suite d'un meeting anticalholique qui avait lieu sur la Plaza de Toros ; la police a dû intervenir. Elle a été reçue à coups de pierres et de bâtons et a répondu en faisant feu. Il y a eu de nombreux blessés, dont cinq grièvement.

Londres, 1^{er} avril.

Un télégramme de Tokio au *Times*, en date du 30 mars, dit que le Japon aurait fait des représentations directes à la Russie au sujet de la convention sino-russe concernant la Mandchourie.

Suivant le *Standard*, le cabinet de Saint-Petersbourg aurait répondu en donnant au Japon l'assurance que cette convention ne contient rien de contraire aux intérêts de l'Empire du Mikado.

Nauwport, 31 mars.

Plusieurs colonnes anglaises sont toujours à la poursuite de Kruitzienger, qui leur a encore échappé plusieurs fois au moment où elles croyaient le cerner. Samedi après-midi Kruitzienger est parti vers le Nord-Ouest de Colesberg. Le fleuve Orange n'est pas encore guéable.

Valence, 1^{er} avril.

A la suite d'un meeting révolutionnaire, une adresse a été envoyée au gouvernement pour demander l'expulsion du territoire de tous les Ordres monastiques. A la suite de différentes pétitions, les autorités ont suspendu, dans les provinces, les processions religieuses annoncées.

Londres, 1^{er} avril.

Bulletin de santé de lord Salisbury : Lord Salisbury a eu une attaque d'influenza le 23 mars. La maladie a suivi son cours normal avec prostration habituelle. Toutefois la température a été presque normale pendant ces deux derniers jours. Les forces du malade augmentent, ainsi que l'appétit. On espère que lord Salisbury pourra se rendre dans le Midi de la France ainsi qu'il en avait l'intention quand la maladie s'est déclarée.

Akkra, 31 mars.

A la demande d'urgence du gouvernement 420 soldats anglais sont partis d'Akkra ce matin par terre pour Cape Coast-Castle. Ils vont réprimer le soulèvement de 300 soldats noirs du régiment anglais de Westafrika, récemment arrivés en armes de Coumassie, où ils ont été séjournés, la promesse de les libérer qui leur avait été faite à diverses reprises n'ayant pas été tenue.

Les affaires sont suspendues à Cape Coast-Castle, depuis deux jours par crainte du pillage.

Berlin, 1^{er} avril.

L'empereur Guillaume a reçu dimanche le Bureau de la Chambre des Seigneurs qui lui apportait les félicitations de la Chambre à l'occasion de l'attentat de Brême. L'empereur a prononcé une allocution dans laquelle il a déclaré que tous les commentaires répandus dans la presse au sujet de ses dispositions d'esprit reposent sur une ignorance complète de la réalité et sont sans aucun fondement. Les dispositions de l'empereur n'ont nullement souffert de l'attentat de Brême et sont restées exactement ce qu'elles étaient auparavant ; il n'est devenu ni étiologique, ni mélancolique et ne se laissera jamais détourner, par des incidents de ce genre, de la voie qu'il considère comme de son devoir de suivre. L'empereur vient en contact, dans ses voyages, avec toutes les classes de la population et sait parfaitement ce qu'on pense et dit de lui dans le peuple. Tout, a-t-il en terminant, Guillaume II, doit rester comme par le passé.

Suivant certaines informations, l'empereur aurait tenu un langage beaucoup plus énergique.

New-York, 1^{er} avril.

Une explosion s'est produite à Gallup (Nouveau Mexique) dans une mine de charbon. Un grand nombre d'ouvriers, pour la plupart Japonais, sont morts asphyxiés.

Paris, 1^{er} avril.

Dans le département de la Charolais, M. Malzac, candidat ministériel, a été élu député en remplacement de M. Déroulède, par 8395 voix, contre 4448 données au candidat conservateur, M. Gellibert de Seguiens.

Dans le département de Seine-et-Oise, le scrutin d'hier pour le remplacement de M. Marcel Habert n'a pas donné de résultat définitif. Il y a ballottage.

Le candidat radical vient en tête avec 3846 voix.

Lausanne, 1^{er} avril.

La Caisse hypothécaire cantonale vaudoise a réalisé en 1900 un bénéfice de 902,883 fr. 10, qui sera réparti comme suit : dividende de 5 % 600,000 f ; aux réserves 80,000 fr ; à la réserve spéciale pour pertes de cours 206,523 fr. 59 ; aux employés 4000 fr. et à la Caisse de retraite du personnel 2359 fr. 60.

Les prêts ont atteint une somme de près de 39 millions, le chiffre le plus élevé constaté jusqu'ici et qui représente le 41 % de la totalité des prêts hypothécaires inscrits dans le canton en 1900, soit de 96 millions 1/2.

La votation populaire cantonale sur le projet portant garantie de l'Etat de Vaud pour l'intérêt du capital actions (porté de 12 à 30 millions) de la Caisse hypothécaire cantonale vaudoise, devenue le Crédit foncier vaudois, est fixée au dimanche 14 avril.

Pour la Rédaction : J.-M. SOUSSENS.



Madame l'Abbesse et la communauté de la Maigrange recommandent à vos charités les prières à l'âme de leur vénéré Directeur

LE PERE HENRI BILLET

Rédemptoriste
décédé le 31 mars 1901, à 6 heures du soir, dans la 81^{me} année de son âge, muni des sacrements de notre Sainte-Mère l'Eglise.
L'enterrement aura lieu mercredi 3 avril, à 8 1/2 heures du matin, à la Maigrange.

R. I. P.



Madame Carrard, religieuse du Sacré-Cœur, Monsieur et Madame Dament et leurs enfants, Madame veuve Chasot et ses enfants, à Bulle, Rév. Père Alphonse Chasot, Jeanne, à Louvain, Monsieur et Madame Aloys Carrard et sa famille, à Etoy, ont la douleur de vous faire part de la mort de leur vénéré oncle et grand oncle, le

Révérant Père Henri BILLET

RÉDEMPTORISTE
décédé le 31 mars 1901, dans la 81^{me} année de son âge, muni des Saints Sacrements de l'Eglise.
L'enterrement aura lieu mercredi 3 avril, à 8 h. 1/2 du matin, à la Maigrange.

R. I. P.



Les sous-signés ont la douleur de faire part à la plu à Dieu le Tout-Puissant d'enlever à leur affection et de retirer à Lui, après une brève maladie, leur bien-aimé parent et vénéré confrère et curé,

Monsieur DOLLMANN

RÉVÉREND CURÉ DE SCHMITTEN
MEMBRE DU COMITÉ DE DISTRICT DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE SUISSE
Les obsèques auront lieu à Schmitt, mercredi le 3 avril, à 9 heures.

LA FAMILLE AFFLIÉE.

LE DÉCANAT ALLEMAND.

LA PAROISSE DE SCHMITTEN.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux obèques.

R. I. P.



L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Max WEISENBACH

sera célébré en la collégiale Saint-Nicolas, mardi 2 avril, à 8 1/2 h.

R. I. P.



Les familles Parquier-Castella, Castella, Moosbrugger, Bady, Batin, Fabre, Torche, Kera, Bœcher-Berguer, Gigandet-Berguer, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, du décès de

Monsieur le Dr F. CASTELLA

MÉDECIN-CHIRURGIEN
A L'HOPITAL DES BOURGEOIS
DE FRIBOURG

leur regretté père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, survenu le 30 mars 1901, à 1 heure 1/2 du soir, après une douloureuse maladie.

L'enterrement aura lieu mardi, 2 avril, à 8 heures 1/2 du matin.

L'office à Saint-Nicolas, à 9 heures.

Domicile mortuaire : Rue de Lausanne 16.

R. I. P.



La Société d'assurance mutuelle au décès

LA PRÉVOYANCE

fait part à ses sociétaires du décès de son regretté directeur et membre fondateur, Monsieur le docteur Félix CASTELLA et les prie d'assister à son enlèvement qui aura lieu mardi 2 courant, à 8 h. 1/2.

R. I. P.



SOCIÉTÉ DE CHANT

de la ville de Fribourg

Messieurs les sociétaires sont priés d'assister aux funérailles de leur regretté membre passif,

Monsieur le Dr F. CASTELLA

qui auront lieu mardi 2 avril à 8 h. 1/2 du matin.

Rendez-vous : Rue de Lausanne, 16.

R. I. P.



Société fédérale de gymnastique

L'ANCIENNE, FRIBOURG

Les membres honoraires, passifs et actifs sont priés d'assister à l'enterrement de leur regretté membre honoraire,

Monsieur le Dr CASTELLA

qui aura lieu mardi, 2 avril, à 8 1/2 heures du matin.

LE COMITÉ.

R. I. P.



MUSIQUE DE LANDWEHR

Messieurs les membres honoraires, passifs et actifs sont priés d'assister au convoi funèbre de

Monsieur le Dr CASTELLA

membre passif

Réunion le mardi, 2 avril, à 8 1/2 heures.

Domicile mortuaire : Rue de Lausanne.

R. I. P.



Société fribourgeoise des sciences naturelles

Les membres de la Société sont priés d'assister au convoi funèbre de leur collègue,

Monsieur le Dr F. CASTELLA

ancien président de la Société

R. I. P.



Colonie française

Les membres de la colonie française sont priés d'assister aux funérailles de

Monsieur le Dr Félix CASTELLA

qui prodigua avec un grand dévouement ses soins aux malades de l'armée française de l'Est internés à Fribourg, en 1871.

Départ de la maison mortuaire, rue de Lausanne, demain mardi, 2 avril, à 8 1/2 h. du matin.

R. I. P.



Madame et Monsieur Louis Zbinden-Piller et leurs enfants, Monsieur et Madame Jean Piller et leurs enfants, Madame et Monsieur Louis Mercier Piller et leurs enfants, à Fribourg, Monsieur Robert Hofer-Piller et ses enfants, à Lucerne, les familles Baula et Piller ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marianne PILLER

née BAULA

leur mère, belle-mère, grand-mère et tante décédée le 30 courant, à l'âge de 71 ans, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu mardi 2 avril, à 8 heures. Office à l'église du Collège.

Domicile mortuaire, Beauregard.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

R. I. P.



Nous avons la profonde douleur de vous faire part du décès, survenu ce jour, à 2 heures, en la personne de

M. le D^r CASTELLA

membre fondateur de notre établissement et président du Conseil d'administration de son origine.

L'ensevelissement aura lieu le mardi 2 avril, à 8 h. du matin.

Domicile mortuaire, 16, rue de Lausanne.

Fribourg, le 30 mars 1901.

Au nom du Conseil d'administration de la Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg et Reuss :

Les vice-présidents :

H. CUNY. G. AUBERJONIS.

GRANDE MAISON DE LITERIE ET D'AMEUBLEMENTS

V^{re} ANT. COMTE, Fribourg
1, Rue de Lausanne, 1

TROUSSEAUX COMPLETS

La maison se charge de procurer tous les meubles demandés au-dessous des prix de la concurrence.

Lit de fer, à grille métallique, avec matelas, à 55 fr.

Lit de fer, sommier, matelas, triangle, 0.80 de large, 40-50 fr.

Lit de fer, sommier, matelas, triangle, 1.10 de large, 55-60 fr.

Lit Renaissance, sommier, matelas, triangle, 58-65-75 fr.

Lit Louis XV, sommier, matelas, triangle, 64-75-80 fr.

Lit Louis XV, en arrot, bois insecticide, 65 et intérieur, 70-75-85 fr.

Lit Renaissance, Louis XV, lits sculptés, en noyer poli, ciré ou plaqué, lits de luxe, chambres assorties en tous genres, armoires à glaces et lavabos.

Lits et chambres de pilschpine, en tous genres, fabriqués par la maison.

Salons et chambres Louis XV assortis. Décorations.

Draps de lit, coton, dep. 2 fr.; mi-fil et fil blanchi avec ou sans feston.

Couverture de coton, dep. 4 fr.; de milaine, dep. 7.50, de laine dep. 11 fr.

Duvets, 8-10-12-15-18-21, à 50 fr.

Traversins, de 5 à 15 fr. Oreillers de 2.50 à 20 fr.

Couvre-lits piqués, en toutes grandeurs et en tous genres.

Couvre-lits blancs et couleurs, couvre-lits jaugards.

Descentes de lits tapestry, moquette veloutée, haute laine et tapis Smyrne.

Plumes et duvets, 1.20-1.50-1.80-2.20-2.50-3-3.50-4-5-6-8-10-12 fr.

Cris animal, 1-1.25-1.50-1.75-2-2.50-3-3.50-4 fr.

Table de nuit, lavabo simple, lavabo-commode, en tous styles.

Commode, depuis 30 fr., en arrot depuis 40 fr.

Commode noyer poli, avec ou sans plaque de marbre.

Commode-secretaire, 55-65-75-90 fr.

Bonheur du jour sapin, laqué, noyer poli.

Buffets doubles, depuis 50 fr., cerisier, pilschpine, noyer.

Chambres à manger, tables carrées, rondes, ovales, depuis 7 fr.

Desserts, découpoir, tables et chaises en vieux chêne, disponibles.

Canapé Hirsch, depuis 48 fr.

Chaises de Vienne, depuis 5 fr. Chaises à croissillon, spécialité de la maison (incassable) depuis 5.50-6-6.50-8 fr.

Catalogues à disposition.

Favorables conditions de paiement.

H1232F 915-514

Dès maintenant et jusqu'à
Pâques

Bière-Bock

dans tous les établissements
desservis par la

H1230F 921-547

Brasserie du Cardinal

L'usine à vapeur de

LAVAGE CHIMIQUE ET TEINTURE

B. Felder-Clément, Lucerne

Dépôt à FRIBOURG chez

M^{lle} Pauline BUSSARD, rue du Tir

se recommande pour le lavage et la teinture d'habits d'hommes, de toilettes pour dames, de gants, plumes, couvertures de laine, rideaux et étoffes pour tentures et pour la remise à neuf de broderies anciennes, renfermant jusqu'à 12 couleurs.

H145LZ 916

Travail irréprochable et de toute confiance.

Livraison très prompte. Deuil en 48 heures.

LA BALOISE

Compagnie d'assurances contre l'incendie

Nous avons l'honneur de porter à la connaissance publique qu'en remplacement de M. F. X. Gutzwiller, qui a donné sa démission pour le 31 mars, nous avons nommé agent général de notre Compagnie pour les cantons de Berne et de Fribourg

M. C. Bürki-Rey, à Berne, Wallgasse 4

M. Bürki entrera en fonctions le 1^{er} avril 1901.

Bâle, en mars 1901.

H1638 925

LA BALOISE

Compagnie d'assurances contre l'incendie.

Le Président : Le Directeur :

Rud. Iselin. Troxler.

J. L. Cailler & Co

BLOK

le meilleur chocolat au lait
pour cuire
la portion 10 centimes

Hôtel de gare à louer

Le Conseil communal de Guin exposera en mises publiques, à louer, le 7 mai 1901, de 2 à 5 heures après-midi,

L'HOTEL DE LA GARE DE GUIN

sis dans un centre d'affaires à proximité immédiate de la gare et au bord des routes principales Guin-Laupen et Guin-Morat.

Cet établissement comprend, locaux de restauration, grande salle de Sociétés, chambres à louer, jeu de quilles, jardin-restaurant, écurie et environ 6 poses d'excellent terrain. Le bail est fixé à 6 ans, avec entrée au 22 février 1902. Une reprise de cet établissement pourrait avoir lieu avant. Par suite de sa situation favorable et de ses grandes caves, cet immeuble conviendrait encore spécialement pour l'exploitation d'un commerce ou d'une industrie quelconque.

Les mises auront lieu dans une salle spéciale. Les conditions de mises et de bail déposent dès le 22 avril 1901, au bureau du Secrétariat communal (bâtiment de la Caisse d'Epargne et des Prêts) où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

H1231F 926

Le Conseil communal.

A LOUER

pour le 25 juillet, le second étage de la maison 39, Grand'Rue, comprenant 4 chambres, cave, cuisine et dépendances. A la même adresse, à louer un petit appartement de 2 chambres et cuisine.

S'adresser chez M^{me} Henri Hartmann, G. and'Rue, 29.

A VENDRE

un char à pont tout neuf et une machine à battre. H1245F 920

S'adresser chez Yerly, à Ruchille, Fraroman.

A VENDRE un excellent chien de garde grande taille. H1227F 918

S'ad. à la ferme des Combes, à Belfaux.

Agence Bard, Montreux

DEMANDE DE SUITE

Portiers, commodes, femmes de chambre, lingères, repasseuses, laveuses, filles d'office, filles de cuisine, cuisinières, officiers, argentiers, liftiers, casseroles, baigneuse et jardinier. 929



Fusil de chasse à deux coups, cal. 12, bascule à triple verrous Greener, percussion centrale, platines encastrées, canons damas choko bored, claf entre les chiens, prix incroyable, 75 fr. franco de tous frais, dans toute la Suisse.

H2390X 801

Pire & Co, fab. d'armes, Anvers (Belg.)

Circulaire gratis.

A VENDRE, pour cause de partage, au centre du village de Chénens,

une maison d'habitation

10 chambres, 2 cuisines, cave voûtée, 2 bords jardins, grange et 3 écuries, environ 15 poses de terre de 1^{re} qualité, fontaine intarissable.

On vendrait éventuellement la maison d'habitation seule.

S'adresser à M. Cyprien Porchet, percepteur à Chénens.

H1144F 846



Vélos
Royal

solides, élégants et bon marché. Envoi à l'essai. Facilité de paiement. Lampes acétylène à 5 fr. Pneus, ainsi que tous les accessoires à très bas prix.

Catalogue gratis. H1480Q 791

Philippe Zucker, Bâle.

Pour l'Amérique

ou autres pays d'outre-mer, on s'occupe des voyageurs et on règle toutes les conditions sans frais.

H909Q 490

Louis Kresner, Bâle.

Représentant : S. Marti, Café Central, Berne.

Un apprenti-coiffeur est demandé chez Schaffnerberger, rue des Arcades, 10.

Echantillons franco

40% p. mèt.

Toiles en coton 30 ct

Essuie-mains 35 »

Cotonnes chimiques 40 »

Etoiles imprimées 45 »

Cotonnes p. tabliers 60 »

Etoiles p. fourreaux à lit 60 »

Artie. de trousseaux et t. l. prix

Max Wirth, Zurich

Maison spéciale pour l'expédition de :

Etoiles p. dames, articles de blanc, cotonnades

A LOUER

pour cause de maladie, un magasin, pouvant ainsi servir d'atelier ou de bureau, avec ou sans logement, pour de suite ou pour la Saint-Jacques. S'adresser au magasin N° 35, rue de l'Hôpital.

H1108F 869

A vendre sous de bonnes conditions un train de charretier

comportant 4 chevaux, chars et accessoires, ainsi que 4 bons chevaux à deux mains S'adres. à J. Savoy, volturier à Fribourg.

H1201F 894-541

A vendre ou à échanger 5 à 6 chars de

REGAIN

contre du foin ou de la paille. S'adresser à J. Savoy, Fribourg.

H1202F 895-542

Confiserie FASSBIND

VIS-A-VIS DE L'ÉVÊCHÉ

Mets de Carême.

Excellents râteaux au fromage et à la crème.

Petits pâtés au poisson.

Bâtons aux anchois, etc.

Gâteaux divers pour Carême.

SE RECOMMANDE

625 Zéno Fassbind.

A vendre un gros chien

excellent pour la garde. S'adresser à Paul Berger, 35, Avenue du Midi, 35, Fribourg.

H1198F 891-539

A VENDRE un bon PIANO

à un prix modique. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous H1183F.

878

Mises publiques

L'office des faillites du Lac vendra en mises publiques, le mardi 9 avril prochain, dès les 9 heures du matin, à l'auberge de Joseph Folly, à Cormondens, 1 vache, 1 veau, 1 char à échelles, divers instruments aratoires, environ 500 pieds de foin ainsi qu'un certain nombre d'objets mobiliers, lits complets, tables, chaises, vaisselle, verrerie, etc., vin en fûts et en bouteilles, liqueurs, etc.

Le même jour, dès 1 heure de l'après-midi, il sera procédé à la vente des immeubles appartenant à la masse en faillite de Joseph Folly et comprenant auberge, maison d'habitation, cave, environ 23 poses de terre et une pose de bois.

Les conditions des mises sont déposées au bureau de l'office soussigné, où l'on peut en prendre connaissance.

H1183F 859

Morat, le 21 mars 1901.

Office des faillites du Lac.

CAFE A LOUER

à Morges, pour le 25 avril. S'ad. Etude Kistig, notaire, Morges.

H3779L 880

Un jeune homme

robuste et intelligent pourrait, à de favorables conditions, apprendre le métier de

TONNELIER

chez un bon maître du canton de Nuchâtel. 913

S'adres chez Fritz Weber, tonnelier, Colombier.

Garçon intelligent de 16 à 17 ans, trouverait place de suite à la pharmacie David, à Bulle. A la même adresse, on demande une jeune fille comme bonne d'enfants.

H370B 912

A LA CONFISERIE

RUE DE ROMONT

Grand choix d'œufs de Pâques

L. BESSNER.

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

La PLUS GRANDE MAISON DE VÊTEMENTS

DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS

pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

TOUT ce qui concerne la TOILETTE

de l'Homme et de l'Enfant

Envoi franco des CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS sur demande.

Expéditions Franco de port à partir de 25 Francs.

SEULES SUCCURSALES: LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.

En face de Saint-Nicolas

Nouveautés en cravates

P. ZURKINDEN, coiffeur-parfumeur

TELEPHONE

Pour commerce de vins ou brasseries

Un négociant expert dans le commerce de vins et bière cherche engagement comme

VOYAGEUR OU REPRÉSENTANT

Éventuellement, il aurait à sa disposition des caves exceptionnellement bien situées.

Adresser les offres sous chiffres A1577Y à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Berne.

832

BANQUE POPULAIRE SUISSE, FRIBOURG

Nous faisons en tout temps, à des conditions favorables, des

avances de fonds

sur billets et en compte-courant (crédits) garantis par cautionnement ou nantissement de titres, ainsi que sur hypothèque, moyennant gardance de dam.

H197F 223-139

REPRÉSENTANT

Une importante et ancienne fabrique de Vermouth et liqueurs, avantageusement connue partout par la bonne qualité de ses produits, demande un agent sérieux à la commission pour le canton de Fribourg, forte remise; conviendrait à une personne visitant déjà les négociants, hôtels et cafés-restaurants. Offrez sous chiffre H1718N, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Nuchâtel.

Demandez échantillons gratis du

VIN

321-182-2

de raisins secs

à Fr. 23.- les 100 litr. franco

OSCAR ROGGEN, fabrique de vins, MORAT

Succès croissant depuis 12 ans. Analysé par les chimistes. Beaucoup de lettres de recommandation.

Pour cause de santé, on offre à vendre un

café-restaurant

situé au centre des affaires de la ville de Fribourg. Conditions de paiement très avantageuses. Éventuellement, on échangerait contre un domaine ou un autre immeuble. Bonne occasion.

S'adresser, par écrit, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous H1238F.

922

SI VOUS TOUSSEZ DEMANDEZ LES PASTILLES SIMONIN

EXPECTORANTES ET CALMANTES

GUÉRIT : Rhume, bronchite, influenza, etc. FACILITE : Expectoration des glaires.

EFFICACITÉ constatée par des milliers de guérisons. — La boîte, 1 fr. 50. Dans toutes les pharmacies. Dépôt général : PHARMACIE SIMONIN, Vevey. — Dépôt pour la

contrée : Bourghnecht, Esseyva, Thurler, à Fribourg. Pharmacies Gavin, à Bulle. Nouvelle pharmacie Robadey, à Romont. Jambé, à Châtel-St-Denis. Porcellet, à Estavay.

H142L 2692